

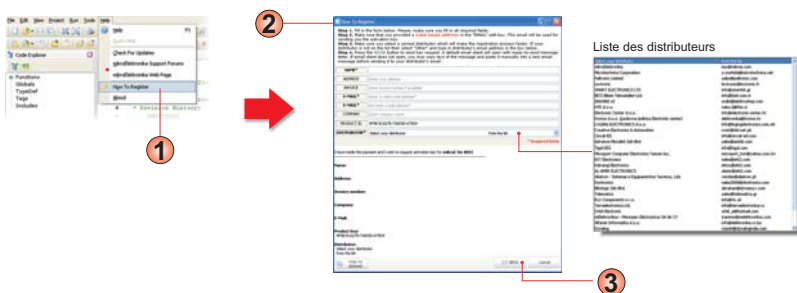
A lire en premier



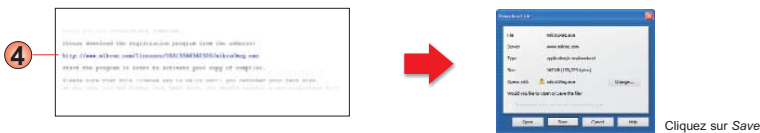
Téléchargez ou insérez le CD-ROM contenant le compilateur (Pascal, C ou Basic) que vous souhaitez utiliser, puis installez le logiciel sur votre PC. Vous pouvez utiliser gratuitement le compilateur tant que la taille de votre programme n'exécède pas 2 kb. Pour obtenir une version non limitée du compilateur, il vous sera nécessaire d'acheter la version commerciale afin d'obtenir une licence d'utilisation.

Comment obtenir une licence d'utilisation ?

1. Exécutez le programme du compilateur et sélectionnez le menu *Help - How to register*.
2. Remplissez le Formulaire *How to register* (indiquez le N° de votre facture (dans le champ INVOICE) et sélectionnez dans la liste le **Distributeur** chez qui vous avez fait l'acquisition du compilateur).
3. Cliquez ensuite sur le bouton *Send* pour envoyer votre demande de licence par email.



4. A la réception de votre demande, nous vous adresserons dans les meilleurs délais un email dans lequel vous disposerez d'un lien. Cliquez sur ce dernier et sauvegardez le programme à télécharger.



5. Une fois la licence téléchargée, cliquez sur l'icône *Setup Wizard*.



Le programme d'activation de votre licence vous guidera alors.

Questions fréquemment posées

Q. Qu'est ce que le message de démo limite ?

Ceci indique que vous avez essayé de compiler un programme dont la taille du fichier de sortie (fichier hex) est supérieure à 2 k. La licence d'utilisation permet de ne plus avoir cette limitation.

Q. Qu'est ce que la licence d'utilisation ?

La licence d'exploitation est un petit programme qui permet de désactiver la limite de la démo.

Q. Quel est le format de la licence d'utilisation ?

La licence se présente sous la forme d'un email que vous recevez après avoir procédé à votre enregistrement. En cliquant sur ce lien, vous obtenez un exécutable qui s'apparente à la licence.

Q. La licence est-elle absolument nécessaire ?

La réponse est OUI si vous désirez compiler des applications dont la taille doit être supérieure à 2 K.

Q. Dois je payer pour obtenir ma licence ?

Oui car la version non limitée du compilateur correspond à la version 'commerciale' (et non à la démo).

Q. Puis-je obtenir plusieurs licences ?

Nous ne fournissons généralement qu'une seule licence par compilateur. Toutefois nous pouvons à titre exceptionnel vous fournir une autre licence pour votre PC portable par exemple.

Q. Qu'est-ce que le N° product ID ?

Ce N° représente l'identification de votre PC. Il est nécessaire pour obtenir votre licence.

Q. Puis-je trouver la licence d'utilisation dans la boîte du CD-ROM de mon compilateur ?

Non, vous devez passer par la procédure de demande de licence via email pour l'obtenir.

Q. Certains N° du product key changent à chaque fois que je réalise la procédure d'enregistrement ?

Ces N° sont générés de façon aléatoire à chaque procédure d'enregistrement. Ne prêtez pas attention au fait qu'ils changent.

Q. Quel distributeur sélectionner dans la liste ?

Celui à qui vous avez acheté le compilateur. Indiquez également le N° de facture de votre achat.

Q. Dois-je conserver le fichier de la licence ?

Oui, car vous en aurez besoin pour déverrouiller les nouvelles versions de votre compilateur disponibles au fil du temps sur le site de MikroElektronika.

Q. J'ai perdu le fichier de ma licence - Que faire ?

Réalisez une nouvelle procédure de demande de licence en indiquant dans votre email que vous avez perdu votre licence précédente.

Q. Cela fait plus de 24 h que j'ai fait ma demande de licence est je n'ai pas encore reçu celle-ci.

La génération des licences n'est pas 'automatisée' (elle doit en premier lieu passer par la validation de votre N° de facture d'achat par nos services). Évitez ainsi d'envoyer votre demande durant le week-end - Attention Lextronic est fermé tous les Lundi) et vérifiez votre filtre anti-spam. Si vous ne recevez toujours pas votre licence après plus de 24 h, contactez-nous par email à l'adresse infos@lextronic.fr

Q. Dois-je payer les mises à jour ?

Non, toutes les mises à jour sont disponibles librement jusqu'à la fin de vie du produit.

Q. Puis-je installer des compilateurs MikroElektronika différents (ex: Basic et C) sur un même ordinateur ?

Oui tout à fait. Mais les licences d'utilisation devront être acquises pour chaque compilateur si vous désirez des versions non limitées.

Q. Je viens de changer d'ordinateur, puis-je utiliser mon ancienne licence ?

Non, vous devez réaliser une nouvelle demande en nous indiquant qu'il s'agit d'un changement de PC.

Q. Je viens de changer mon système d'exploitation, puis-je utiliser mon ancienne licence ?

Non, vous devez réaliser une nouvelle demande en nous indiquant qu'il s'agit d'un changement d'OS.

Q. Qu'en est-il du support technique ?

Vous disposez d'un support technique via email depuis le site de MikroElektronika.

Q. Je viens de formater mon disque dur, puis-je utiliser mon ancienne licence ?

Non, vous devez réaliser une nouvelle demande en nous indiquant qu'il s'agit d'un formatage de disque.

Q. Ai-je droit à une version non bridée des compilateurs si j'ai acheté un kit de développement ou un programmeur MikroElektronika ?

Non, vous ne recevez que des démos dans ce cas. Vous devrez acheter des versions commerciales (complètes) pour ne pas être limité à 2 K.

Q. Dans ce cas, puis-je bénéficier d'une remise ?

Oui, les compilateurs sont proposés à un tarif réduit.

Q. Puis-je bénéficier de la remise si j'achète le compilateur plusieurs mois après ?

Oui, il suffit de nous indiquer le n° de votre facture.

Q. Dois-je faire une demande de licence à chaque mise à jour de mon compilateur ?

Non, la licence que vous avez reçue est (sauf indication contraire) valable pour les mises à jour.

Q. J'ai utilisé la licence que vous m'avez adressée mais j'ai toujours le message de démo limite.

1. Désinstallez la version précédente du compilateur
2. Téléchargez la dernière version du compilateur et installez la impérativement sur le disque 'C'.
3. La licence doit être utilisée uniquement que sur le PC sur lequel elle a été générée (n'utilisez pas pas la licence sur d'autres ordinateurs).

Q. Mon anti-virus indique que la licence d'utilisation opère des changements dans des fichiers du PC. Désactivez temporairement votre logiciel d'anti-virus et relancez l'exécutable de la licence.

Q. Le PC sur lequel sera utilisé le compilateur n'est pas relié à Internet - comment obtenir ma licence ?

Recopiez simplement le N° du product Key et les informations du formulaire dans un email via un autre ordinateur connecté à Internet et adressez votre message à l'adresse infos@lextronic.fr